

Circulaire du 22 décembre 2017
relative à l'association des parties prenantes à la co-construction de la politique de la ville

NOR : TERV1728930J

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la cohésion des territoires
Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la cohésion des territoires
 à
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et messieurs les préfets délégués à l'égalité des chances
Mesdames et messieurs les sous-préfets, chargés de mission à la ville

Résumé : Le président de la République a fixé dans son discours de Roubaix le 14 novembre l'élaboration d'un plan de mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants reposant sur la co-construction et l'association des parties prenantes. La présente circulaire en précise les modalités autour de deux axes :

- la mobilisation autour des 40 ans de la politique de la ville, la labellisation d'actions et l'organisation d'évènements nationaux projetés en région ;
- la co-construction locale et citoyenne via les conseillers citoyens, la mobilisation des forces vives des territoires pour la politique de la ville et l'animation d'ateliers territoriaux en lien avec les groupes nationaux mis en place auprès des ministres.

Catégorie : Mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.	Domaine : Collectivités territoriales
Type : Instruction du gouvernement <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	et /ou Instruction aux services déconcentrés <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Mots clés liste fermée : <CollectivitesTerritoriales_Amenagement_DeveloppementTerritoire_DroitLocal/>	Mots clés libres : politique de la ville, cohésion des territoires, quartiers prioritaires, comité interministériel des villes, concertation, co-construction, labellisation, conseils citoyens
Texte (s) de référence : aucun	
Circulaire(s) abrogée(s) : aucune	
Date de mise en application : immédiate	
Pièce(s) annexe(s) : 1- Fascicule sur les annonces du président de la République 2- Guide pour labelliser les actions 3- Formulaire de demande de labellisation des actions locales 4- Fiche 40 ans 5- Appel à manifestation d'intérêt	
N° d'homologation Cerfa : Aucun	

Le Président de la République, le 14 novembre dernier à Roubaix, a appelé à une grande mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires.

Dans son discours, le chef de l'Etat a salué les efforts entrepris depuis plusieurs décennies par l'Etat, les collectivités, les bailleurs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans une multiplicité de champs d'action : rénovation urbaine, éducation, emploi, santé, lutte contre les discriminations, prévention de la délinquance, etc.

Mais, il a rappelé que pour une majorité d'habitants de ces quartiers, les changements dans la vie quotidienne semblent absents ou trop faibles. Les défis de la politique de la ville sont immenses : le taux de chômage dans ces quartiers est près de trois fois supérieur au reste du territoire, 40% des habitants y vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les enjeux liés aux discriminations, à l'accès aux services publics, aux familles monoparentales y sont plus prégnants qu'ailleurs. Les phénomènes de communautarisme, de ghettoïsation et de radicalisation se développent.

La feuille de route dessinée par le chef de l'Etat est structurée autour d'engagements qui répondent à deux enjeux majeurs :

- remettre la République au cœur de ces quartiers et ramener le droit commun afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs ;
- favoriser l'émancipation des habitants, la mobilité et l'insertion par l'éducation et l'emploi, pour un égal accès de tous aux opportunités.

Les mesures annoncées (détaillées en annexe 1) visent à apporter une réponse concrète aux problèmes auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires. La mobilisation nationale implique chacun des ministères qui devront garantir la mise en œuvre opérationnelle de ces mesures dans les prochains mois.

Cette mobilisation générale doit se traduire également par l'adoption de méthodes de travail renouvelées, reposant sur l'association des parties prenantes : acteurs nationaux et territoriaux de la politique de la ville, publics ou privés (collectivités territoriales, bailleurs, ensemble des signataires des contrats de ville, réseaux associatifs, acteurs économiques, conseils citoyens, etc.).

La mobilisation des parties prenantes doit être la modalité ordinaire de construction de l'action publique en direction des quartiers prioritaires. L'Etat doit en être garant, au niveau national comme au niveau local.

De la même façon, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre doivent laisser une large part aux habitants et aux conseillers citoyens, auxquels il est nécessaire de mieux rendre compte. Ils doivent être associés à l'identification des solutions innovantes et pragmatiques existant sur le terrain, à la définition des axes d'amélioration attachés à chaque politique et à l'élaboration de réponses opérationnelles.

La présente circulaire vise à définir les objectifs et les modalités d'association des parties prenantes à la co-construction de la feuille de route présidentielle pour la politique de la ville.

Ce cadre repose sur deux modalités d'action :

- La mobilisation autour des « *40 ans de la politique de la ville* » (I) avec la labellisation de projets innovants (I-1) et l'organisation d'évènements nationaux en région (I-2) ;
- L'association des parties prenantes à la co-construction dans les territoires (II) via les conseils citoyens (II-1) et l'organisation de rencontres territoriales (II-2).

I- La mobilisation autour des « 40 ans de la politique de la ville, inventons les territoires de demain »

Lancés le 6 octobre à Aubervilliers, avec 400 acteurs de la politique de la ville, les « 40 ans de la politique de la ville » ne sont pas une commémoration, mais l'occasion d'identifier et de valoriser les initiatives présentes dans les quartiers prioritaires et de promouvoir tous ceux qui sont animés par la volonté de faire.

1- La labellisation d'actions

Nous avons souhaité que le label « *40 ans de la politique de la ville, inventons les territoires de demain* » puisse être décerné aux actions les plus innovantes ou remarquables, dans un objectif de mutualisation des bonnes pratiques.

Le guide pour labelliser les actions (en annexe 2) en précise les modalités.

L'existence de ce label doit être portée à la connaissance des élus locaux, des associations et des conseillers citoyens. Au niveau national, le CGET a diffusé l'information via ses réseaux et ses outils de communication. Il convient de la relayer au niveau local. Vous veillerez à communiquer aux porteurs de projets labellisables le formulaire de demande de labellisation des actions locales (en annexe 3).

Nous vous demandons d'instruire les dossiers de demandes de labellisation que les collectivités locales et les associations vous proposeront et de les présenter pour avis aux conseils citoyens du territoire sur lequel se déroule l'action. A cette fin, vous mobiliserez les délégués du préfet, pour qu'ils conduisent cette action en appui aux conseils citoyens. Les centres de ressources de la politique de la ville pourront également être utilement mobilisés pour l'instruction de ces demandes de labellisation et être associés au processus de consultation des conseils citoyens.

Lorsque ce label sera attribué, vous veillerez à communiquer à la structure dont l'action a été labellisée les outils mis à disposition dans le kit disponible sous le lien : http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/kit-communication_40-ans-pv.zip

ainsi qu'à faire remonter au CGET le formulaire complété et la fiche 40 ans (en annexe 4) à l'adresse suivante : 40ansdelapolitiquedelaville@cget.gouv.fr. Les contributions seront mises en ligne via un espace dédié (<http://pol-ville.cget.gouv.fr>) accessible depuis le site du CGET.

En outre, afin d'accompagner l'installation de l'accélérateur d'innovations sociales, piloté par le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire, nous vous demandons de **faire remonter, de votre propre initiative, au CGET (civ-initiativeslocales@cget.gouv.fr) d'ici le 12 janvier 2018 une à plusieurs actions innovantes qui se caractérisent notamment par un potentiel de développement et un caractère transposable à d'autres territoires.**

2- L'organisation de rencontres nationales en région

Organisés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt auprès de grandes collectivités (en annexe 5), ces événements seront organisés dans quatre sites, communes ou EPCI volontaires pour les accueillir, et concerneront quatre thématiques précisées dans le cahier des charges.

Le calendrier définitif et les lieux de ces rencontres vous seront communiqués en fonction des réponses à cet appel à manifestation d'intérêt. Si le processus repose sur une déclaration de manifestation d'intérêt, nous soulignons que ces rencontres doivent être co-organisées entre l'Etat et la ou les collectivités partenaires.

II- Les modalités de co-construction du plan de mobilisation générale

Le Président de la République et le Premier ministre nous ont confié l'élaboration de ce plan, avec l'appui de l'ancien ministre et fondateur de l'ANRU, M. Jean-Louis BORLOO. La méthode définie pour ce plan repose sur :

- un conseil présidentiel des villes qui réunira tous les trimestres autour du Président de la République des personnes issues des quartiers aux profils et aux parcours variés : ce conseil aura un rôle de suivi, d'alerte mais également de relais de l'action menée ;
- des instances de co-construction avec des groupes de travail thématiques pilotés par le ministère de la cohésion des territoires, associant les acteurs de la politique de la ville et des forces vives de la Nation, et un suivi régulier par un comité de pilotage national structuré autour du Conseil national des villes ;
- un suivi au niveau interministériel de l'état d'avancement des mesures annoncées par le président de la République et des chantiers à mener.

Au-delà, nous souhaitons nous appuyer sur les conseils citoyens (i) et que vous puissiez nous faire part de vos réflexions et contributions en engageant une phase de consultation au niveau local (ii).

1- L'association et la consultation des conseils et des conseillers citoyens

La volonté du Gouvernement de co-construire la politique de la ville de demain doit vous engager à relancer fortement, là où ce n'est pas le cas, la dynamique de saisine et de consultation des conseils citoyens.

Cette mobilisation pourra s'appuyer sur la labellisation d'actions identifiées au niveau des territoires et à valoriser au titre des « *40 ans de la politique de la ville, inventons les territoires de demain* ». Elle le sera également avec la mise en place d'ateliers territoriaux au sein desquels les conseils citoyens auront toute leur place (cf. point II-2).

Elle doit également s'appuyer sur deux dispositifs mis en œuvre nationalement :

- *la saisine directe des conseillers citoyens par un questionnaire en ligne*. Ce questionnaire, sur la base d'un partenariat national, a été envoyé directement aux conseillers citoyens inscrits sur la plate-forme www.conseilscitoyens.fr (soit plus de 400 conseils citoyens). Il portait sur 6 thématiques (emploi, formation, orientation, éducation, culture, mobilité) et invitait les conseillers à faire remonter à la fois les freins mais aussi les leviers qu'ils identifient sur ces thématiques. **Nous vous demandons d'encourager les conseils citoyens à s'inscrire sur cette plate-forme afin de pouvoir renouveler régulièrement cette initiative ;**
- en lien avec ce questionnaire, *une rencontre nationale d'une centaine de conseillers citoyens* tirés au sort parmi ceux qui se sont portés volontaires a eu lieu samedi 16 décembre à Paris, organisée sous la forme d'un *hackathon* pour travailler sur des pistes d'action à mettre en place localement sur 3 des 6 thématiques du questionnaire (emploi, formation et éducation). Le compte-rendu de cette journée est consultable sur le site www.conseilscitoyens.fr.

Plus de 1 000 réponses ont été collectées par le biais du questionnaire et près de 300 conseillers citoyens se sont inscrits à la rencontre du 16 décembre, parmi lesquels un tirage au sort à la fois paritaire (hommes / femmes) et privilégiant la diversité géographique a permis de choisir 100 participants, pour travailler dans de bonnes conditions.

2- La mobilisation des forces vives des territoires pour les quartiers prioritaires

Nous souhaitons que la mobilisation nationale appelée par le chef de l'Etat se traduise dans vos territoires par des phases de consultations avec les acteurs essentiels de la politique de la ville : collectivités, associations, bailleurs, conseils citoyens, la Caisse des dépôts, signataires des contrats de ville, adultes-relais, services publics de proximité en premier lieu, les établissements scolaires, la CAF, la Poste, Pôle Emploi et les missions locales, les maisons de quartier.

Vous associerez également les services de l'Etat et, en fonction des situations locales, les forces vives de la Nation, qui s'impliquent ou dont l'implication en faveur des quartiers est à renforcer : partenaires sociaux, entreprises signataires de la charte Entreprises & Quartiers, chambres consulaires, établissements d'enseignement supérieur, initiatives citoyennes, etc.

Vous pourrez ainsi utilement :

- consulter les élus locaux et recueillir leurs propositions ;
- vous appuyer sur les propositions recueillies dans les autres consultations initiées par le Gouvernement, notamment sur la police de sécurité au quotidien, les assises de la mobilité, le tour de France de l'égalité, la stratégie de prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes et les assises de l'Outre-Mer ;
- réunir, selon les modalités qui vous semblent les plus appropriées à l'échelle départementale ou des contrats de ville, les acteurs indiqués ci-dessus ;
- mettre en place un à trois ateliers thématiques territoriaux, afin d'alimenter les groupes de travail nationaux, qui doivent remettre leurs travaux d'ici début mars. Ces derniers sont en cours de constitution autour des thématiques suivantes :
 - 1/ définition d'indicateurs de suivi et de mobilisation du droit commun ;
 - 2/ appui au secteur associatif ;
 - 3/ image des quartiers ;
 - 4/ emploi et développement économique (sous trois principaux angles : apprentissage, insertion des jeunes diplômés, mobilisation des entreprises) ;
 - 5/ culture ;
 - 6/ lutte contre les discriminations ;
 - 7/ éducation ;
 - 8/ sport.


Les rencontres que vous organiserez doivent être l'occasion de nous faire remonter des actions concrètes innovantes et récentes qui ont fait leur preuve et qui pourraient être reproduites ainsi que les premières leçons que vous tirez du déploiement des contrats de ville, à mi-mandat : avancées, limites et propositions d'évolution.

Vous veillerez en particulier à faire état des projets dépassant le seul périmètre des quartiers et permettant de renforcer les liens avec le reste du territoire.

Dans le cadre de ces rencontres, il vous est demandé d'encourager le recours à des outils et des méthodes de consultation participatives avec les habitants et les usagers. Vous veillerez également à relayer auprès des partenaires les engagements du Président de la République en faveur des quartiers, et la valorisation des actions locales engagées via le label « 40 ans ».

Vous nous adresserez d'ici le 20 février au plus tard une synthèse de cinq pages maximum sur les concertations menées, les conclusions tirées et vos propositions opérationnelles en annexe, sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : civ-initiativeslocales@cget.gouv.fr. Ces contributions alimenteront la réflexion nationale et contribueront aux travaux préparatoires d'un comité interministériel des villes présidé par le Premier ministre devant se réunir à la fin du 1^{er} trimestre 2018.

Nous vous remercions de votre implication pour cette phase de co-construction de la feuille de route de la politique de la ville et pour l'organisation dans les territoires de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires.



Jacques MEZARD



Julien DENORMANDIE